

Association OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

1, place de la Libération

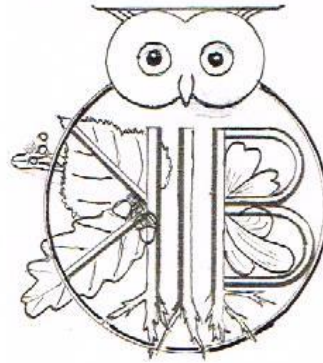
Passage Bleu

74100 ANNEMASSE

<http://www.oikoskaibios.com>

oikos.kai.bios@orange.fr

Enquête publique « Demande d'autorisation d'exploiter un élevage de bovins destinés à la préparation à l'exportation. »



Monsieur Charles HOUPIER,
Commissaire enquêteur
Mairie de Digoin
14, place de l'Hôtel de Ville
BP 42
71 160 DIGOIN

Annemasse, le 18 septembre 2017

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre association souhaite s'exprimer au sujet de la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de bovins destinés à la préparation à l'exportation.

LE MANQUE D'INFORMATIONS ET LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Un manque d'information est mentionné page 4/16 ainsi que page 12/16 du document « Avis de l'autorité environnementale ». Il concerne le plan d'épandage, en vue « *de faciliter la lecture et la compréhension par l'exploitant et le public* »

Cette remarque confirme la difficulté que nous avons eue à trouver le dossier d'enquête sur Internet. Pourtant habitués à cet exercice, il nous a fallu ouvrir plus d'une fenêtre sur le site de la Préfecture. En effet, à cette page <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/avis-et-consultation-du-public-a5352.html> figuraient, au chapitre « Installations classées pour la protection de l'environnement » (<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/icpe-dont-carrieres-r1863.html>) quelques titres explicites : « SICA de l'abattoir d'Autun », « Carrières d'Igé », « Energies éoliennes... »...Or, nulle mention n'est faite d'élevage de bovins, et encore moins de leur triste destinée (préparation à l'exportation). « Daniel Viard à Digoin » a été le titre retenu par les services de l'état, comme si le seul nom de l'exploitant suffisait à informer les citoyens.

Concernant la forme de l'activité, nous remarquons, page 4 (10/234) du dossier, « *L'analyse des 3 solutions a été réalisée sur des critères environnementaux (naturels et humains)...* ». Force est de constater que le sort des animaux est rarement pris en compte dans ce type d'exploitation. C'est une fois de plus confirmé.

Ce projet nous rappelle, hélas, « la ferme des mille vaches » dans la Somme ou encore celle « des mille veaux », dans la Creuse, entreprises qui ne sont pas à l'honneur de l'agriculture de notre beau pays.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Outre ce qui a été dit plus haut, nous notons dans ce projet, un manque d'information évident et un manque de respect de la loi bien problématiques.

Page 8/16 de l'Avis de l'autorité environnementale est mentionnée la mise en demeure du 18 février 2015 à laquelle fait suite cette enquête publique. Ce n'est pas une situation favorable à l'obtention des autorisations demandées par Monsieur Viard.

De surcroît, en ce qui concerne

➤ Le fumier : page 14/16 de l'Avis de l'autorité environnementale, la durée prévue du stockage en bout de champ (10 mois) dépasse celle autorisée par la loi

➤ La consommation d'eau, celle-ci ne semble pas vraiment avoir été bien envisagée. Page 15/16 de l'Avis de l'autorité environnementale, il est question de « *maitriser la consommation d'eau* », celle-ci étant destinée essentiellement à l'abreuvement.

Si nous nous en référons à la ferme des mille vaches dans la Somme, des déficiences avaient été constatées à ce sujet et nous craignons qu'il en soit ainsi à Digoïn.

Selon l'association L214, à cette adresse

<http://www.l214.com/communications/20150610-plainte-ferme-1000-vaches>

« *Pour l'abreuvement aussi, le personnel doit utiliser le moins d'eau possible. Par exemple, les abreuvoirs sont noirs : ils devraient être nettoyés chaque jour, ils le sont tous les 15 jours, irrégulièrement, et sont donc très sales, car les vaches ont de la nourriture sur le museau et cet ensilage pourrit dans l'eau.* ».

Nous craignons qu'une gestion de l'eau dans ce même sens ne soit préjudiciable au bien-être des animaux et à l'hygiène.

➤ Les transports (page 32/234 du dossier) : les rotations de camions (1520 par an) vont entraîner de la pollution et une dégradation accélérée des routes. A l'heure où les émissions de particules fines et de No_x sont pointées du doigt en ce qui concerne la santé publique, il est du devoir de chacun de s'interroger sur les conséquences de ce trafic routier. Nous développerons plus loin l'aspect du bien-être animal à ce niveau.

➤ Les nuisances olfactives : les émanations d'élevage en ensilage mentionné page 13/16 de l'Avis de l'autorité environnementale, sont très désagréables, contrairement aux émanations d'élevages traditionnels ou biologiques qui respectent mieux la qualité de vie des animaux, des éleveurs et la santé des consommateurs.

Par ailleurs, nous constatons dans le document « Avis de l'autorité environnementale », page 2, la proximité d'un cours d'eau ; page 3, il est mentionné un manque d'information « *sur la configuration des fosses afin de mieux appréhender les éventuels risques de fuite vers le milieu naturel* ». Cette remarque est préoccupante.

LES ANIMAUX

La mention de la « *mise en œuvre des dernières techniques d'élevage* » (page 4 ou 10/234 du dossier) ne nous rassure pas. En effet, entre les vaches à hublot de l'INRA et les farines animales autrefois validées par la même institution, l'ensilage dont il est d'ailleurs fait mention page 13/16 de l'Avis de l'autorité environnementale, nous avons tendance à craindre le pire pour les animaux, la santé humaine et l'environnement. Si nous ne sommes pas opposés au progrès, la technicité souvent avancée est presque toujours l'occasion d'une dégradation de la situation, en particulier pour les animaux.

Un autre point nous préoccupe vivement.

Nous lisons, page 14 (20/235) du dossier : « *Depuis 2010, les pays du bassin méditerranéen ont ouvert leurs frontières à l'importation de bétail pour l'engraissement. En effet, les pays du Maghreb (plus particulièrement Algérie, Maroc) et la Turquie disposent d'outils d'engraissement développés mais ne dispose pas d'assez de bovins jeunes sur place. La demande en bovins maigres est donc très forte, associée de plus à une forte demande des consommateurs locaux en viande bovine. La France est le principal pays exportateur de bovins de race charolaise et limousine, dont les performances et les qualités bouchères sont reconnues.* »

Les animaux seront donc exportés vers des pays où se pratique l'abattage sans étourdissement.

Nous nous permettons de rappeler que l'Union Européenne a interdit en 1979 ce mode d'abattage qui perdure néanmoins du fait de dérogations. En annexe, un article de la Fondation Brigitte Bardot à ce sujet (<http://www.fondationbrigittebardot.fr/abattage-rituel/proposition-loi-etourdissement>).

Pour information, des pays comme la Suisse ont fait un autre choix ; l'abattage rituel y est interdit depuis 1893 grâce à une pétition organisée par les vétérinaires et les bouchers, laquelle a été suivie d'une initiative populaire. Comme c'est toujours l'usage dans ce pays qui est une vraie démocratie, le peuple a alors validé l'interdiction (source <https://youtu.be/1mVxVzGxsDo> Dr De Peretti).

Outre les souffrances des animaux lors de leur abattage, les risques de contamination sont avérés comme l'explique le document du Dr De Peretti, vétérinaire, annexé à ce courrier (<https://vigilancehallal.com/wp-content/uploads/2015/03/Les-risques-sanitaires-lie%CC%81s-a%CC%80-labattage-halal-1.pdf>). En complément, la vidéo https://youtu.be/28Z-ijg_Hfw explique le cas de cet enfant lourdement handicapé après avoir mangé de la viande d'un animal ainsi abattu, ainsi que l'article <https://vigilancehallal.com/2012/10/19/halal-de-plus-en-plus-de-produits-contamines-carrefour-champion-retrait-de-steaks-haches-contamines-a-la-bacterie-e-coli/>.

C'est un problème de santé publique.

Il est regrettable que ceci ne pose pas un problème moral aux autorités ou à l'éleveur qui est aussi un industriel de l'agriculture et des transports (page14 du dossier).

Ces bovins destinés à l'exportation vont donc aussi subir de longs transports, et l'on sait dans quelles conditions inhumaines. De nombreuses bêtes ne survivent pas, elles n'ont pas l'espace, ni la température adéquate à leurs besoins naturels.

D'autres détails sont disponibles dans le texte de cette pétition intitulée « La France doit cesser les exportations d'animaux vivants sur de longues distances », disponible à cette adresse

https://action.ciwf.fr/ea-action/action?ea.client.id=1758&ea.campaign.id=77385&utm_campaign=transport&utm_source=updatemail&utm_medium=email&ea.url.id=1041780&forwarded=true

Comme en témoigne le succès de ce type de pétition, les longs transports d'animaux restent un souci pour de nombreux citoyens. Suite aux nombreuses actions des protecteurs des animaux, si 15 eurodéputés ont voté récemment en faveur de la création d'une commission d'enquête au sujet des transports d'animaux, nous regrettons que l'ensemble des eurodéputés français ne l'ait pas validée (<https://www.politique-animaux.fr/sites/www.politique-animaux.fr/fichiers/prises-de-positions/pieces-jointes/intergroup-transport-animaux-vivants.pdf> <http://www.animalwelfareintergroup.eu/action/committeeofinquiry/>).

IMPACTS SUR LA SANTE

Comme le paragraphe « G.2.2.DIFFUSION DE MICROORGANISMES PATHOGÈNES » page 88 (ou 94/234) du dossier le confirme, une telle concentration d'animaux entraîne des risques sanitaires. Ceci amène à utiliser des antibiotiques lesquels se retrouvent dans la viande ; ces médicaments participent à augmenter la résistance aux antibiotiques qui inquiète tant les médecins.

En référence, les articles de CIWF <http://www.ciwf.fr/impacts-elevage-industriel/votre-sante/menace-sur-la-sante/> et l'émission d'ARTE <http://future.arte.tv/fr/antibiotiques-sarm>

C'est la triste conséquence de pratiques inhumaines pour les animaux, pour les gens qui s'en occupent et pour la santé humaine.

IMPACTS SUR L'ECONOMIE et sur la société

Cette course au toujours plus qui entraîne la fin des petites exploitations est aussi catastrophique au niveau humain, et ce ne sont pas les quelques emplois soi-disant créés par l'élevage intensif qui vont justifier de telles dérives.

En effet, selon les producteurs de l'AMAP des Courgettes qui regroupe des producteurs de l'Allier, de la Creuse et du Puy-de-Dôme « *rappelons qu'en élevage classique, il faut 2.1 personnes pour 50 vaches (ferme française moyenne), soit 42 emplois pour 1000 bêtes au lieu des 3 emplois de la ferme des 1000 veaux. Si l'on voulait vraiment créer de l'emploi avec des subventions publiques, on aurait pu créer 20 fermes classiques et créer ainsi 42 emplois en aidant ces éleveurs à l'installation.* » (<http://www.amaplescourgettes.eu/champs-de-bataille-3-la-creuse-lautre-far-west.html>).

Pour terminer, à la marge de l'enquête, mais néanmoins en lien

LA CONSOMMATION TOUJOURS CROISSANTE DE VIANDE est un vrai problème de santé publique

Nous nous interrogeons sur le besoin toujours croissant de production de viande.

La consommation de viande rouge est,

- selon l'OMS, probablement cancérigène (<http://www.who.int/features/qa/cancer-red-meat/fr/>)
- à l'origine de maladies cardiovasculaires (<https://www.alternativesante.fr/maladies-cardiovasculaires/la-flore-intestinale-le-lien-manquant-entre-consommation-de-viande-et-cancer>)

.....liste non exhaustive.

En outre, la production intensive de viande porte atteinte à l'environnement.

La production de soja transgénique (nourriture donnée aux bovins) entraîne la déforestation, entre autres, de l'Amazonie et, en France, des problèmes d'irrigation pour ces cultures. Elle porte atteinte à la ressource en eau et à la biodiversité en général, comme le mentionne le directeur de CIWF (Compassion in World Farming) : « *Sans biodiversité dans les écosystèmes, la capacité des générations futures à se nourrir est sérieusement compromise. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui besoin d'une révolution alimentaire et agricole. Le système alimentaire actuel n'est pas durable. L'argument selon lequel nous pouvons tout simplement intensifier la production pour nourrir la population croissante est absurde.* »

(<https://www.ciwf.fr/actualites/2013/11/elevage-intensif-menace-pour-la-biodiversite>)

Les seuls points positifs sont

- l'élevage sur paille (page 15/16 de l'Avis de l'autorité environnementale) : celui-ci limite les effets négatifs sur l'environnement dont la production de gaz à effets de serre par ailleurs et le confort est accru pour les animaux par rapport au caillebotis
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de plusieurs bâtiments (page 6/16 de ce même avis)

En conclusion

Une telle concentration d'animaux est préjudiciable à tous les niveaux.

Nous nous opposons à l'aspect « préparation à l'exportation » de l'exploitation de Monsieur Viard à Digoin.

Nous souhaiterions que la ferme actuelle soit convertie en élevage biologique de taille humaine.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier,
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour l'association,

Marie BERGER et Patricia FAURE, cofondatrices

Annexes,

- Article de la Fondation Bardot
- Document du Dr de Peretti, vétérinaire
- Pétition « La France doit cesser les exportations d'animaux vivants sur de longues distances »

OÏKOS KAÏ BIOS
OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
Patrimoine Nature et Vie